



Bulletin Officiel

N° 4057 Vendredi 02 Mars 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES 2

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV RENDEMENT 3

SICAV CROISSANCE . 3

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE MEUBLATEX INDUSTRIES 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES – SOTUVER - 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AIL 2012-1 6-7

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ATTIJARI BANK 8

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion :

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

Agrément du CMF N° 20-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Immeuble Nawrez - Rue du Lac Léman - Bloc C - Les Berges du Lac
1053 Tunis

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, société de gestion de FCP SERENA VALEURS FINANCIERES informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 07 août 2011 a décidé de nommer M. Haithem MANAI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Khaled BOUTHOUR et que ledit conseil tenu en date du 28 janvier 2012 a décidé de nommer M. Khemis BABBA en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Bahri GUENNAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid LARBI Membre
- M. Haithem MANAI Gestionnaire
- M. Khemis BABBA Membre

2012 - AS - 105

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Agrément du CMF N° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Immeuble Nawrez - Rue du Lac Léman - Bloc C - Les Berges du Lac
1053 Tunis

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, société de gestion de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 07 août 2011 a décidé de nommer M. Haithem MANAI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Khaled BOUTHOUR et que ledit conseil tenu en date du 28 janvier 2012 a décidé de nommer M. Khemis BABBA en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Bahri GUENNAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid LARBI Membre
- M. Haithem MANAI Gestionnaire
- M. Khemis BABBA Membre

2012 - AS - 106

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****SICAV RENDEMENT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue de Turquie-1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV RENDEMENT** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **vendredi 23 mars 2012 à 10 heures 30**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2011 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement de mandats d'administrateurs.

2012 - AS - 113

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue de Turquie-1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV CROISSANCE** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **vendredi 23 mars 2012 à 09 heures 30**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2011 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs.

2012 - AS - 114

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE MEUBLATEX INDUSTRIES SIEGE SOCIAL : ROUTE DE TUNIS 4011 HAMMAM SOUSSE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire, la Société MEUBLATEX INDUSTRIES publie ci-dessous les résolutions adoptées.

Première résolution : Augmentation du capital

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration approuve ledit rapport et décide d'augmenter le capital social de 350.000 dinars par incorporation du compte spécial d'investissements et la création de 35.000 actions nouvelles gratuites de dix dinars chacune à attribuer aux actionnaires à raison de sept(7) nouvelles actions gratuites pour cinq cent vingt (520) actions anciennes.

Les actionnaires décident alors chacun en ce qui le concerne, de renoncer à la fraction des droits d'attribution rompus au profit de la société MEUBLATEX.
En conséquence de ce qui précède l'attribution des actions gratuites sera comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Nombre d'actions à attribuer gratuitement	Nombre d'actions après augmentation
Mr Neji MHIRI	822 120	11 067	833 187
Mme Mahbouba MHIRI	9 429	126	9 555
Mr Mourad MHIRI	240 521	3 234	243 755
Mr Sami MHIRI	240 521	3 234	243 755
Mme Selma MHIRI	240 521	3 234	243 755
MEUBLATEX SA	1 046.887	14 105	1 060 992
Mr Adel MHIRI	1	-	1
T o t a l	2 600 000	35 000	2 635 000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Structure du capital

Suite à la première résolution, la nouvelle structure du capital devient comme suit :

Structure du capital après augmentation

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital social
Mr Neji MHIRI	833.187	8.331.870
Mme Mahbouba MHIRI	9.555	95.550
Mr Mourad MHIRI	243.755	2.437.550
Mr Sami MHIRI	243.755	2.437.550
Mme Selma MHIRI	243.755	2.437.550
MEUBLATEX SA	1.060.992	10.609.920
Mr Adel MHIRI	1	10,000
T O T A L	2.635.000	26.350.000,000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Modification de l'article 7 des statuts

En conséquence de l'adoption de la résolution précitée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts.

Article 7 (nouveau) : le capital social est fixé à la somme de vingt six millions trois cent cinquante mille dinars (26.350.000,000 dinars) divisé en deux millions six cent trente cinq mille (2.635.000) actions nominatives de dix dinars chacune.

Quatrième résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités d'enregistrement de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE****SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES****SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mchergua Zaghouan

Comme initialement prévu (communiqué du 06/02/2012), les travaux de réparation de l'atelier de fusion ont été achevés dans de bonnes conditions et la production a repris aujourd'hui, jeudi 1 mars 2012.

Comme il a été signalé, cet arrêt n'a pas eu de répercussions sur les ventes de la période et les livraisons aux clients ont été réalisées conformément aux engagements pris.

Le chiffre d'affaires des deux premiers mois de 2012 a ainsi enregistré une progression de 21% par rapport à la même période de l'année précédente.

Par ailleurs, l'avancement des travaux de la mise en place du deuxième four se déroule conformément aux prévisions annoncées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/01/2012.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2012-1 »

Lors de sa réunion tenue le 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2012 d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 18 octobre 2011, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas 6,0% ou avec un taux variable TMM+1,5%, au choix des souscripteurs. Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,50% et/ou un taux fixe de 6,00% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « AIL 2012-1 ».

Montant : 30 000 000 dinars divisés en 300 000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont toutes nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,5% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année n-1 au mois d'avril de l'année n.
- Taux annuel brut de 6,0% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de janvier 2012 qui est égale à 3,894%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,394%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,5% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2012-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,783 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **15/05/2012**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2017**.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **15/05/2013**. Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **06/03/2012** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/05/2012** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **06/03/2012** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 09/02/2012, sur l'échelle nationale, la note «BBB+(tun)» à l'emprunt « AIL 2012-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse : L'Arab International Lease s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse SCIF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «AIL 2012-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-767 en date du 17 février 2012 et du document de référence « AIL 2011-2 » enregistré par le CMF sous le n° 12-002 en date du 17 février 2012 seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AIL, 11, Rue Hédi Nourira - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Attijari Bank

Siège social : 95, avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère-

Attijari Intermédiation informe les actionnaires d'Attijari Bank et le public que l'augmentation du capital social de la banque corrélative à la conversion des obligations convertibles en actions « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/11/2006 et dont la période d'exercice de l'option de conversion a été ouverte du 18/10/2011 au 18/12/2011, conformément à la note d'opération relative à l'opération visée par le CMF sous le n° 11-753 du 05/10/2011, a été réalisée par la conversion de 15 998 217 obligations détenues par 128 obligataires et l'émission de 5 332 739 actions nouvelles de nominal 5 dinars.

Le capital social est ainsi porté à **195 413 695 dinars** divisé en **39 082 739 actions** de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2012 - AS - 115

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 MARS 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,492%	1 000,647
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,517%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,575%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,647%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,747%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,791%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,848%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,906%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,949%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,021%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,079%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,122%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,194%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,222%	1 007,616
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,526%	1 023,616
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,788%	1 053,221
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,910%	1 072,103
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,215%	1 047,254
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,563%		981,697
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,642%	986,079
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,753%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,895%	1 037,740
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,134%		965,844
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,138%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,144%	963,983
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,217%	1 049,859
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,223%		952,529

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,110	140,120		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,297	12,298		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,260	1,261		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,061	34,064		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,484	46,488		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	165,991	166,572		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	580,051	582,561		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	136,251	136,169		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,913	127,922		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,790	117,829		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,609	115,656		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	95,279	95,222		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	152,702	152,110		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	100,356	100,569		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	104,162	104,205		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 296,304	1 302,960		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 256,619	2 286,981		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,353	107,906		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	109,022	110,127		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	121,394	122,360		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 186,909	1 189,609	1 191,593		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	127,607	130,328		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,057	15,202		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 854,888	5 872,089		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 684,948	6 698,009		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,226	2,252		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,854	1,870		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,135	1,144		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,226	108,236
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,029	105,038
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	105,921	105,931
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,721	103,732
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	103,989	104,000
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,755	107,760
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,402	104,412
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,502	104,509
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,718	104,726
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,127	106,135
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,122	103,131
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,832	104,843
41	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,437	104,446
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,210	107,213
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,406	106,414
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,249	103,256
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,299	103,307
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,817	104,827
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,027	103,033
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,859	103,869

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,286	104,294
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,145	103,151
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,813	104,821
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,173	105,182
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,545	102,550
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,565	10,566
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,197	104,206
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,241	103,250
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,100	102,166
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,484	75,649
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	150,914	151,138
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 490,845	1 492,984
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	114,057	114,062
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,190	115,171
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	92,160	92,113
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,613	16,628
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	278,822	280,563
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,509	45,552
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 427,541	2 434,163
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	81,120	81,148
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,762	58,781
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,223	102,344
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	113,042	113,241
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	105,656	105,944
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,829	11,838
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,789	12,793
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,967	16,966
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,137	17,129
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,505	12,513
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,556	10,569
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,372	10,381
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,360	10,370
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	126,266	126,059
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,665	124,656
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,416	10,425
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	116,337	116,453
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,300	20,323
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,469	100,015
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,192	100,813
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,367	100,571
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,868	100,222
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	108,588	109,426
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	141,324	142,313
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,080	11,121
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	116,861	117,422
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	116,808	116,994
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	103,186	104,434
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	102,274	103,066
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,065	182,710
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,007	164,340
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,667	142,865
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 883,988	9 975,427
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	194,316	196,400
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	135,408	136,629
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 527,524	1 534,999
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	108,603	109,163
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	98,994	99,795
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	115,848	116,027
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 061,307	10 122,992

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS